Présentation Synthétique Budget Primitif 2021 VILLE

Bien que le compte administratif n'ait pas été voté, une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent a été effectuée sur la base d'une fiche de calcul du résultat attestée par le comptable public.

Le résultat de clôture 2020 du budget principal présente en fonctionnement un excédent de 5 406 668,81€ et en investissement, un delta de 284 301,46€.(pages5/7-5/9)
Le montant des Restes à Réaliser en dépenses est de 2 269 430,00€ (page 5 /4) et en recettes 1 252 459,00€ (page 5 /5).
Ainsi 4 105 396,35€ ont été reportés en section de fonctionnement, et 1 301 272,46€ ont été affectés en investissement.(page 5/9)

Ainsi le budget primitif 2021 du budget principal s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 17 038 425,35€ (pages 6-7-11-13-16-19) et en investissement à hauteur de 9 950 851,46€ (pages 6-9-10-11-13-21-23)

Quant à la section de fonctionnement :
A/ pour les dépenses :

Page 15 :

Chapitre 011 :
Les charges à caractère général sont estimées à 3 628 600,00€.
Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des services, de frais d'études , paiement des factures d'eau et d'énergie, des dépenses d'entretien des bâtiments ,terrains, véhicules et de la voirie, de la flotte automobile, du paiement des primes d'assurance, des frais d'audit et de prestations de service, des frais de publication, d'honoraires, de formation, des impôts……

Chapitre 012 :
Les charges de personnel sont estimées à 6 552 300,00€.

Chapitre 014 :
Les atténuations de produits s'élèvent à 622 559,00€ :
Il s'agit du paiement de l'attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, ainsi que du versement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Chapitre 65 :
Le montant des autres charges de gestion courante, est estimé à 843 252,00€ :
Il comprend les indemnités et cotisations des élus, les créances irrécouvrables et admissions non valeurs, les autres contributions (traitement des déchets, location du tractopelle, redevances scolaires) ainsi que les subventions versées au CCAS et aux associations.

Chapitre 66 :
Le montant des charges financières est estimé à 234 000.00€,
Il s'agit des intérêts des emprunts, des Intérêts Courus Non Echus (des intérêts à payer entre la période de l'encaissement de l'emprunt et du paiement de la première échéance.)

Chapitre 67 :
Les charges exceptionnelles sont estimées à 79 500,00€ :
Notamment pour des remboursements suite à la crise sanitaire, pour des projets non réalisés (« le numérique, une chance pour tous ») et 56 500,00€ pour la subvention d'équilibre de fonctionnement pour le budget CAHL.

Chapitre 68 :
Pour 15 000.00€. Il s'agit d'une provision, notamment pour couvrir les restes à recouvrer (titres non réglées).

Chapitre 023 :
Le virement de section s'élève 4 342 188,35€, pour alimenter la section d'investissement.

Chapitre 042 : le montant des écritures d'ordre s'élève à 721 026, 00€
Il s'agit des amortissements pour l'exercice 2021. Ils s'équilibrent en dépense de fonctionnement, compte 6811 (page 16) et en recette d'investissement compte 28 (page 22).

Le détail des écritures d'ordre est en page 23/1

B/ pour les recettes :

Page 18 :
Chapitre 013 :
les atténuations de charge sont estimées à 350 000,00 €, il s'agit des remboursements sur salaires.(maladie, congé de paternité, remboursement salaires du budget CAHL..)

Chapitre 70 :
Le produit des services est estimé à 306 100,00 €. Il concerne les recettes issues des régies

Chapitre 73 :
Le montant des impôts et taxes est estimé à 5 286 306,00€, dont 4 222 653,00€ pour les taxes directes locales.
La notification prévisionnelle des bases est reprise au début du Budget. (page 5/1 à 5/3)

Chapitre 74 :
Le montant des dotations et participations est estimé 6 524 003,00€.

Chapitre 75 : 93 000,00€.
Les autres produits de gestion courante sont composés des revenus des immeubles et des fermages.

Chapitre 76 :
Pour 208 444,00€.
Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts supportés par la commune :

- pour les équipements de Loisinord, qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,
- pour les équipements du budget Bâtiments Industriels.

Retour

Chapitre 77 :
Les produits exceptionnels divers pour 19 000,00€, ils comprennent notamment des recettes suite à la prescription des retenues de garanties, et les remboursements des sinistres.

Chapitre 78 : pour 758,00€
Compte 7875 : Il s'agit des reprises des provisions des créances admises en non-valeur.

Chapitre 042 :
Les opérations d'ordre : chapitre 042, pour 145 418,00€, représentent les travaux en régie, et l'amortissement des subventions d'investissement. Le détail se trouve page 23/1.

Page 19 :
Le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent de 4 105 396,35€ est repris au compte 002.

Page 20
Quant à la section d'investissement :
A/ pour les dépenses :

Chapitre 20 :
Le montant des dépenses des immobilisations incorporelles est estimé à 401 961,00€ : il s'agit des frais d'insertion, des frais d'étude (notamment Eglise Ste Barbe, Médiathèque, stade, concours d'architecte pour la reconstruction de la salle Douphy), de licence et logiciels.

Chapitre 21 :
Le montant des immobilisations corporelles est estimé à 1 300 124,00€,
Il s'agit des travaux de reprise de concessions, de plantations d'arbres, d'entretien et mise en conformité des bâtiments, de la poursuite des travaux d'éclairage public, d'implantation des clôtures, de l'implantation de caméras de vidéo protection et caméras de lecture de plaques, implantation de panneaux numériques,
de l'acquisition de matériels divers, informatique, de mobilier,
de l'acquisition d'un véhicule, de matériel et outillage pour les services techniques,

Chapitre 23 :
Le montant des immobilisations en cours est estimé à 3 164 427,00€,
Pour l'essentiel :
Il s'agit de travaux d'accessibilité,
de travaux de rénovation de l'Eglise Ste Barbe, de l'ancien bâtiment Aldi (Agora Forum), de Forma, de l'ancienne école de de musique, de logements communaux,
de travaux de toiture dans les écoles, de création de toilettes à Camus, de construction de boulodromes, d'un parking rue Jean Jaurès.

Retour

Chapitre 16 : pour 1 020 000,00€
Il s'agit du paiement de l'annuité en capital des emprunts. Le CRD au 01 01 2021 s'élève à 7 287 456.44€.

Chapitre 27 : pour 1 181 490,00€.
Il s'agit des avances du budget ville aux budgets Lotissement : 36 900,00€ pour le lotissement Voltaire / 114 500,00€ pour le lotissement Haut Verson / 906 290,00€ pour le lotissement du Lac, et 123 800,00€ pour le lotissement du Paradis.

Chapitre 040 :
Les opérations d'ordre pour 145 418,00€, représentent les travaux en régie, l'amortissement des subventions. Le détail se trouve page 23/1.

Page 21 :
Chapitre 041 : pour 183 700,00€
Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concernent le transfert des écritures : des frais d'annonces, d'études, et de régularisation d'avances. (dépenses d'investissement page 20 qui s'équilibrent avec des recettes d'investissement page 23)

Le montant des restes à réaliser en dépense est rappelé : 2 269 430,00€ ainsi que le résultat 2020 d'investissement au compte 001 : 284 301,46€

B/ pour les recettes :

Page 22

Chapitre 13: pour 60 000,00€ pour les amendes de police.
En effet, les recettes d'investissement , notamment les subventions, ont été reprises dans les Restes à réaliser.

Chapitre 16 : un emprunt de 1 000 000€ est prévu.

Chapitre 10 : pour 1 701 272,46€
Le FCTVA est estimé à 350 000,00€, et la Taxe d'Aménagement à 50 000.00€.
Compte 1068 : il s'agit de l'affectation de résultat pour couvrir le délta d'investissement, qui est de 1 301 272,46€. (résultat de clôture d'investissement et restes à réaliser)

Chapitre 27 : 473 808,00€
Il s'agit du remboursement du capital des emprunts supportés par la commune :

- pour les équipements de Loisinord, qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,
- pour les équipements du budget Bâtiments Industriels.

Chapitre 024 : produit des cessions : 216 397,65€. Notamment :
Cessions rue Sadi Carnot (Tilmatine) , rue de la Distillerie (Pages) : délibération du 14 10 2020 / rue du Paradis (Duranel) délibération du 15 06 2017.

Le virement de section s'élève 4 342 188,35€, compte 021.

Chapitre 040 :
Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 721 026,00€. Il s'agit des amortissements pour l'exercice 2021. Ils s'équilibrent en dépense de fonctionnement, compte 6811 (page 16) et en recette d'investissement compte 28 (page 22).
Le détail des écritures d'ordre est en page 23/1.

Chapitre 041 : pour 183 700,00€
Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concernent le transfert des écritures : des frais d'annonces, d'études, et de régularisation d'avances. (dépenses d'investissement page 20 qui s'équilibrent avec des recettes d'investissement (page 23)